

et

SOCIÉTÉS

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

Les disparités démographiques régionales

L'actualité conduit le public à associer démographie et questions à vaste échelle : ainsi, la baisse actuelle de la fécondité concerne non seulement la France mais l'ensemble des pays développés ; le passage récent de la population mondiale à 4 milliards d'habitants est un phénomène planétaire. Mais raisonner à de telles échelles, additionner les habitants des Etats-Unis, de la Chine, du Brésil, de l'Inde, du Japon..., fondre dans la même moyenne mineurs lorrains, viticulteurs méridionaux, paysans picards, employés ou cadres parisiens, peut conduire à de brumeux sophismes.

Resituer les événements démographiques dans l'espace où ils surviennent, faire surgir les comportements locaux des nébuleuses statistiques, tel était le thème du V^e colloque national de démographie, organisé à Nice, sous l'égide du C.N.R.S. et à l'initiative de la Réunion des directeurs d'Instituts et Centres universitaires de démographie, par le professeur René Duchac. Les observations qui suivent sont empruntées à certaines des communications qu'ont présentées durant trois jours du 14 au 16 avril, géographes, sociologues, historiens, médecins, statisticiens et démographes, appartenant tant aux Universités qu'au CNRS, à l'INSERM, à l'INSEE et à l'INED.

La répartition des hommes sur le territoire obéit à des lois complexes dans lesquelles interviennent, de façon inextricable, les différences de fécondité et de mortalité, les migrations locales, interrégionales ou internationales, la localisation des emplois, la quantité et la qualité des logements, la commodité des transports. Le colloque est évidemment parti des premiers résultats du recensement de 1975 qui montrent, comme on a eu l'occasion de le voir ici-même (1) un certain renouveau démographique de l'Ouest, le dynamisme maintenu de la région Lyon-Genève-Grenoble et de la côte méditerranéenne, la croissance des villes satellites de l'agglomération parisienne, la poursuite du déclin

relatif des bassins du Nord, de Lorraine et de Basse-Normandie. Mais des analyses plus fines font apparaître ce que ces constatations ont de global.

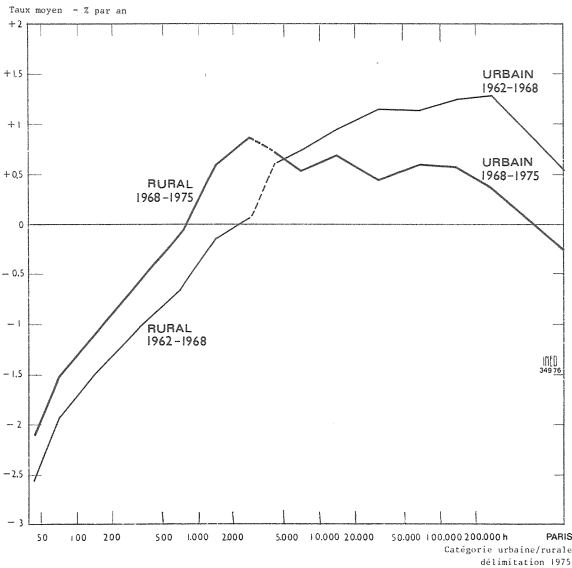
Ainsi la croissance de la Côte d'Azur combine la vitalité de la bande côtière et le « désastre » de l'arrière-pays ; le nouveau départ de l'Ouest ignore Fougères, Lannion, Hennebont ; la croissance du Poitou-Charentes se fait suivant deux axes, Châtelleraut-Poitiers-Niort-La Rochelle d'une part, Angoulême-Cognac d'autre part mais laisse s'approfondir de graves failles dans les zones rurales situées à l'écart des grandes voies de communication.

Ceci est assez général : le « rural profond » continue de se dépeupler et de vieillir. Les villes moyennes et petites, à condition de disposer d'un minimum d'équipements collectifs bénéficient à la fois de l'exode rural et de la moindre croissance des plus grandes agglomérations. La grande nouveauté de la période 1968-1975 est que la catégorie de communes dont l'excédent migratoire est le plus fort est celle de 2000 à 5000 habitants, alors que pour la période 1962-1968, c'était celle des grandes villes de plus de 200 000 habitants (graphique 1). Ici se place d'ailleurs un phénomène nouveau et curieux, la « rurbanisation » (1), constaté aussi bien dans la région parisienne, qu'en Cévenne languedocienne ou en Picardie, à savoir que de nombreuses personnes — souvent aisées — qui travaillent en ville choisissent une résidence dans une commune rurale éloignée de leur lieu de travail, ce qui vaut à certaines zones « rurales » une croissance qui ne doit rien à l'agriculture.

Ce type d'évolution du « suburbain », aux modalités encore floues, est sans doute appelé à se développer. De même que la concentration urbaine de la période 1830-1950 a été liée à la croissance de l'industrie près des mines, des bassins houillers et des centres de main-d'œuvre, et à la constitution d'un réseau de transports

(1) Ce néologisme est emprunté au titre d'un ouvrage récent : *La rurbanisation, ou la ville éparpillée* par MM. Gérard Bauer et Jean-Michel Roux, Editions du Seuil, 1976.

(1) *Population et Sociétés*, numéros : 86, 87 et 90.



Graphique 1. — Variation moyenne par migration 1968-1975 et 1962-1968 selon la catégorie de communes (définition 1975).

ferroviaires centré sur Paris, de même, semble-t-il, une certaine extension disséminée des villes s'amorce, que permet l'importance des emplois tertiaires dans les économies post-industrielles, du moins lorsque les réseaux de télécommunications (téléphone, téléinformatique, télex pour le travail, télévision pour les loisirs) et de routes et autoroutes atteignent un certain seuil de densité. Le train concentre, l'automobile et le camion disséminent. L'accent a été mis sur l'importance de la tarification des transports dans le développement passé des agglomérations urbaines ; celui des télécommunications pourrait être également déterminant dans l'avenir. De ce point de vue, un classement socio-professionnel des villes françaises permet de distinguer les villes « plutôt ouvrières », des villes « plutôt tertiaires », y compris Paris, et donc d'analyser la logique des fonctions des villes et de leur répartition sur le territoire.

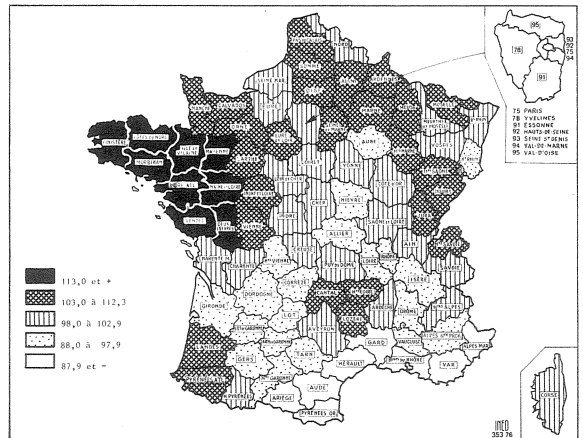
Une des constatations les plus troublantes des démographes est la persistance sur de très longues périodes de certains traits spécifiques de comportement démographique qu'on pourrait croire bouleversés par les évolutions économique, sociale ou culturelle. Ainsi la répartition de la population aquitaine, limousine et auvergnate obéit-elle aujourd'hui à la même logique qu'il y a cent cinquante ans. Mais ce sont surtout les phénomènes liés à la natalité (fécondité, fécondité illégitime, mortalité infantile) qui ont retenu l'attention des participants : ainsi les différences de fécondité illégitime observées entre régions vers 1800 se maintiennent très largement au XX^e siècle. La persistance à quelques nuances près du « croissant fertile » (1) que constitue l'ensemble des départements à forte fécondité, tous situés dans la moitié Nord de la France, la Région parisienne étant exclue (carte 1), a suscité

(1) Voir à ce sujet *Population et Sociétés*, n° 67, mars 1974.

nombre d'études et d'hypothèses. Un essai d'explication intéressant semble être donné par l'étude des étonnantes différences en matière de scolarisation en France : les deux cartes paraissent être le négatif l'une de l'autre, la scolarisation étant forte dans le Midi où la fécondité est faible (2). Ainsi le taux de scolarisation secondaire est maximal après Paris en Lozère, Var, Alpes-Maritimes, Alpes de Haute-Provence, Corse et Haute-Garonne. « Pour les classes de seconde (carte 2) les disparités sont considérables : le taux de scolarisation va de 49,9 % dans le Loir-et-Cher à 95,1 % en Corrèze pour une valeur moyenne nationale de 71,6 %. Les sept départements les mieux scolarisés à ce niveau se trouvent, mis à part le Finistère, au Sud de la Loire : Corrèze, Lozère, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Alpes de Haute-Provence ». Cette correspondance peut évidemment être attribuée à de simples effets budgétaires de « l'offre » d'éducation si l'on pense qu'il est plus difficile de scolariser une population d'enfants relativement nombreux, ou au

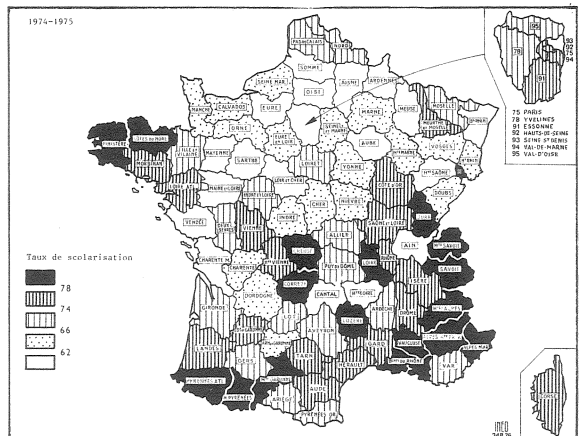
Carte 1.

Niveau relatif de la fécondité légitime à 0-4 ans de mariage (1969-73) France entière = 100



Carte 2.

Taux de scolarisation au niveau de la seconde.



(2) Voir à ce sujet *Géographie démographique de la France* par Daniel Noin, P.U.F., Paris 1973, p. 71 à 79.

lien entre niveau d'études et pratique de la contraception. Mais il paraît plus fécond de s'intéresser plutôt à la « demande » d'éducation. Celle-ci aurait été plus forte dans les départements du Midi moins riches en industries et commerces et dans lesquels un des principaux débouchés offerts aux jeunes gens était l'administration, dont la clef a toujours été le diplôme donc la scolarisation. En témoignent notamment l'« accent » traditionnel que prend celui qui veut caricaturer le gendarme et le douanier, et qu'on entend fréquemment aussi dans les bureaux de poste au Nord de la Loire, ou les carrières individuelles des Jean Jaurès, Vincent Auriol, Marcel Pagnol... On observera d'ailleurs que si ce lien entre les difficultés économiques et la demande de scolarisation se confirme, on devrait assister prochainement à un « rattrapage » de scolarisation dans le Nord, en Lorraine, en Basse-Normandie.

L'étude des disparités démographiques régionales et même locales est un thème passionnant pour qui veut comprendre la France d'aujourd'hui. Elle offre à de nombreuses disciplines médicales et sociales l'équivalent des expériences qu'elles ne peuvent par nature organiser : des hypothèses sur d'éventuelles influences

climatiques, géologiques, hydrologiques (qualité de l'eau de boisson) sur la mortalité par telle maladie pourraient ainsi être testées. Ces études de disparités font apparaître aussi bien la pérennité du particularisme de tel terroir ou ensemble de régions et conduisent à définir des découpages « objectifs » du territoire, mais montrent aussi les tendances indéniables à l'uniformisation des comportements, par exemple en matière de nombre d'enfants par famille, de limitation de la fécondité, de mortalité infantile, et la non-coïncidence des différents clivages : la fécondité et la scolarisation conduisent comme on l'a vu à distinguer une France du nord sans Paris et une France du sud, mais la composition socio-professionnelle distingue un Ouest rural et un Est industrialisé.

Ainsi, comme le soulignait le représentant du Ministre du Travail, l'étude des disparités démographiques régionales permet de dégager tout à la fois les inégalités inacceptables que les pouvoirs publics doivent s'employer à réduire et les originalités régionales, nécessaires à l'équilibre de la Nation, qu'ils doivent au contraire respecter et même favoriser.

Michel LEVY

PROBLEMES SOCIAUX

Le suicide dans les prisons.

Jean-Claude Chesnais analyse dans *Population* (1) l'évolution du suicide en milieu carcéral en France et la compare au suicide en milieu libre. Jusqu'en 1970, on se suicidait deux à trois fois plus en prison qu'en liberté. Une exception, la période 1946-1950, qui s'explique par le triplement brusque du nombre des prisonniers dont les deux tiers étaient des « politiques ». Dès 1956-1960, on retrouve le rapport de 3 à 1 (74,1 et 25,0 pour 100 000). De 1960 à 1971 inclus, le taux de suicide en prison baisse même un peu plus vite qu'en milieu libre et on tend vers le rapport de 2 à 1.

Depuis 1972, un phénomène nouveau se développe, le taux de suicide des prisonniers remonte en flèche (tableau I) alors que pour l'ensemble de la population il demeure constant.

Tableau I
Taux de suicide pour 100 000

	Détenus	Habitants (sexe masculin)
1971	55,5	22,1
1972	116,2	23,0
1973	146,3	22,6
1974	94,1	21,8
1975	165,5	22,1

Les poussées les plus fortes de suicide carcéral antérieurement avaient eu lieu à la veille des deux guerres (111 en 1911-1913 et 106 en 1937-1939).

Circonstance aggravante, alors que le taux de suicide s'accroît fortement, avec l'âge dans une population normale, le milieu carcéral étant nettement plus jeune, l'écart, à âge égal, est encore plus important : 21-29 ans, le taux de suicide en milieu carcéral est dix fois plus élevé que celui des hommes de 20 à 30 ans dans la population générale. Le tableau II montre l'élévation brusque, en particulier chez les détenus jeunes, du suicide au cours des dernières années.

Tableau II
Taux de suicide pour 100 000 détenus.

	1956-1965	1972-1974
Moins de 20 ans	12	138
21-29 ans	58	134
30-39 ans	58	96
40-49 ans	91	90
50-59 ans	96	219
60 ans et plus	71	

L'accroissement brutal du suicide en prison depuis 1972 coïncide avec un accès plus large des détenus à l'information extérieure, avec une diminution de la promiscuité et l'accroissement des cellules individuelles, sans qu'il soit évidemment possible de prouver

un lien de causalité entre ces phénomènes.

(1) J.Cl. Chesnais. Le suicide dans les prisons. *Population* n° 1 - 1975.

ÉCONOMIE ET POPULATION

L'activité féminine en Grande-Bretagne

Entre les recensements de 1961 et de 1971, le nombre des femmes actives augmente de 1 400 000 et atteint 8 500 000 soit 40 % du total des actifs (en France, en 1968 = 35 %). L'accroissement d'activité porte davantage sur les femmes mariées : alors que 30 % des femmes mariées de 16 ans ou plus étaient actives en 1961, le taux d'activité atteint 42 % en 1971.

A la différence de ce qu'on observe en France, l'activité à temps partiel (part time work) occupe une place considérable : près du tiers des femmes actives salariées travaillent moins de 30 heures par semaine ; pour les hommes, cette proportion est de 5 %.

Le second trait du travail féminin est une grande mobilité, bien supérieure à celle des hommes.

Entre le recensement de 1971 et 1974 la population active féminine continue de croître alors que le nombre d'actifs masculins diminue (tableau I), la part du travail à temps partiel passant à 38 % mais il est probable que la crise joue un rôle important dans le développement de ce type d'activité.

Tableau I
En milliers

HOMMES	Recense - ment 1971	Enquête 6/1974	Ecart
Plein temps	12 840	12 673	- 165
Temps partiel	584	689	+ 95
FEMMES			
Plein temps	5 468	5 512	+ 44
Temps partiel	2 757	3 421	+ 664

Le tableau II classe les femmes actives par branches professionnelles en 1974.

Tableau II
Actives en 1974 (en milliers).

	Plein temps	Temps partiel
Industrie	1 890,3	635,8
Transports et communications	205,8	53,8
Distribution, commerce	778,0	735,4
Assurances, banques et services commerciaux	411,5	160,8
Services scientifiques et professions libérales	1 191,2	1 009,2
Autres services	554,7	613,7
Administrations publiques	416,9	168,8
Agriculture, forêt, pêche	63,7	43,0
Total	5 512,1	3 420,5

Entre 1971 et 1974, les effectifs d'actives diminuent dans l'agriculture, les mines, les industries manufacturières, les transports et communications ; ils augmentent surtout dans les services scientifiques et professions libérales (où la proportion des actives est supérieure à la moitié), un peu moins dans les autres services et les administrations publiques.

P. L.

Vient de paraître
*Les morts violentes
en France depuis 1826*
Jean-Claude Chesnais
« Travaux et Documents »
Cahier n° 75
346 p., prix : 32,10 F.

IDÉES ET REVUES

Les femmes actives aux Etats-Unis (1).

Entre 1962 et 1974, la population active des Etats-Unis est passée de 67 972 000 à 85 936 000 (+ 26 %), le nombre des femmes actives passant de 23 millions à 33,5 millions (+ 45 %). La part des femmes dans la population active s'est accrue, atteignant 39 % en 1974 contre 34 % en 1962 (en France, au recensement de 1962 : 34,6 % et en 1974 d'après l'enquête emploi : 38,2 %). Les dénominations professionnelles sont très différentes des nôtres et doivent donc être précisées ; c'est dans le secteur des « clerical jobs » (employés de bureau) que l'augmentation de la population active féminine est la plus spectaculaire : 4 800 000 emplois nouveaux sur les 10 millions, la part féminine de ces emplois passant de 69 % en 1962 à 77,6 % en 1974 ; cette catégorie comprend aussi bien les employés de banque, de poste que les caissiers, les secrétaires, les dactylographes, les téléphonistes, les aides-comptables.

Parmi le personnel commercial, la proportion des actives passe de 39,2 à 41,8 % mais les progrès sont plus substantiels dans les emplois mieux payés.

La catégorie « Professional » comprend aussi bien les juges, les médecins, les professeurs, les artistes peintres, les travailleurs sociaux que les experts-comptables, les instituteurs, les pharmaciens, les infirmières, les techniciens, les dessinateurs ; c'est à la fois, en France, les cadres supérieurs, les professions libérales et les cadres moyens. La participation féminine va de 7 % pour les juristes à 98 % pour les infirmières. Globalement, la proportion des actives passe de 35,9 % à 40,5 % et a tendance à s'améliorer dans les emplois les plus qualifiés.

Dans la catégorie « Managerial » (Dirigeants), la participation féminine s'élève de 15,3 % à 18,5 %.

La catégorie « craft workers » (travailleurs manuels qualifiés) comprend des métiers aussi divers que les boulangers, les étalagistes et décorateurs, les typographes, les peintres en bâtiment..., la part globale des femmes actives augmente également passant de 2,5 % en 1962 à 4,5 % en 1974.

Les « operatives » (ouvriers) comportent également des emplois très hétérogènes : chauffeurs de camions, d'autobus, de taxis, tisseurs, soudeurs, ouvriers photographes, employés de stations d'essence, trieurs, etc.. La part

de la main-d'œuvre féminine passe de 25,9 % à 31,1 % et les variations pour chaque spécialité permettent de dégager, sinon une promotion professionnelle féminine, du moins une promotion « physique » : la part des femmes dans l'emploi conducteur d'autobus passant de 12 % à 37,5 %. Parmi les « laborers » (manœuvres), la part des femmes augmente fortement, de 2,6 à 8,1 % alors que parmi les salariés agricoles, elle diminue de 32,0 % à 27,4 %. Il est curieux de noter que, dans le même temps celle des Noirs diminue.

Pour les « services workers » (personnel de service) qui englobent les assurances, serveurs de restaurant et café, coiffeurs, gardes-malades, etc.) la part des femmes augmente de 53,5 à 58,7 %, mais là aussi, elle est très variable selon les métiers : 92 % pour la coiffure et 32 % chez les barmans. En 1974, les effectifs les plus nombreux étaient dans la catégorie « Clericals » (11 676 000 sur 33 407 000), venaient ensuite les actifs des services (5 955 000), les « Professionals » (4 992 000), les « operatives » (4 331 000), les vendeuses (2 265 000), les « Managerials » (1 650 000).

P. L.

(1) *Occupations of women and black workers 1962-1974.*

Stuart H. Garfinkle. Monthly labor review 11/1975.

SOMMAIRE DE « POPULATION » N° 3

juin 1976

Jacques VALLIN :
Les perspectives de population des Nations Unies.

France PRIOUX :
Les conceptions prénuptiales selon l'âge de la mère, en France depuis 1965.

M. POITRENAUD et C. MOREAUX :
Rapports entre performances intellectuelles et maintien d'une activité professionnelle à un âge avancé.

Chantal BLAYO et Patrick FESTY :
Les divorces en France. Evolution récente et perspectives.

Hervé LE BRAS :
Lois de mortalité et âge limite.

Jean-Claude CHESNAIS :
Les morts violentes en France depuis 1826, un cahier de l'INED.